

---

**INDUSTRIELLE ALLIANCE, ASSURANCE ET SERVICES FINANCIERS INC.**

---

**PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ANNUELLE DES PARTICIPANTS AU RÉGIME COMPLÉMENTAIRE DE RETRAITE DES EMPLOYÉS SALARIÉS DE L'INDUSTRIELLE ALLIANCE, ASSURANCE ET SERVICES FINANCIERS INC. (le « Régime »), TENUE AU 1080, GRANDE-ALLÉE OUEST, QUÉBEC, LE 20 JUIN 2017, À 12 H 30, À LA SALLE MULTIFONCTIONS (SIÈGE SOCIAL).**

**1. OUVERTURE, PRÉSENCES ET PRÉSENTATION DES MEMBRES ACTUELS**

1.1 L'assemblée annuelle a lieu au siège social de l'Industrielle Alliance, Assurance et services financiers inc. (la « Société ») et les participants peuvent soit y assister en personne ou par vidéoconférence des places d'affaires de la Société à Montréal, à Toronto ou à Vancouver. Il était également possible de suivre l'assemblée annuelle par webdiffusion sur Internet, auquel cas il n'était pas possible de participer à l'élection des représentants des participants au comité de retraite.

1.2 Au total, deux cent dix (210) participants actifs et vingt-six (26) participants retraités assistent à la réunion en personne ou par vidéoconférence d'une place d'affaires de la Société, dont cent trente (130) participants actifs et vingt-trois (23) participants retraités présents en personne à l'assemblée, six (6) participants actifs assistant à l'assemblée par vidéoconférence de la place d'affaires à Montréal, vingt (20) participants actifs et un (1) participant retraité assistant par vidéoconférence de la place d'affaires à Toronto et cinquante-quatre (54) participants actifs et deux (2) participants retraités assistant par vidéoconférence de la place d'affaires à Vancouver.

1.3 Le Président du comité de retraite du Régime, monsieur Jacques Potvin, souhaite la bienvenue aux participants. Il mentionne qu'il présidera l'assemblée et que madame Karine Hébert agira à titre de secrétaire. Il présente les personnes qui feront des présentations lors de la rencontre, soit monsieur Philippe Hudon, employé de la Société en charge d'assister le comité de retraite et ses sous-comités dans l'accomplissement de leurs mandats respectifs, ainsi que monsieur Ian Claveau, agissant à titre d'actuaire du Régime. Il présente également les membres du comité de retraite présents à l'assemblée. Le Président remercie toutes les personnes qui ont travaillé pour le comité de retraite au cours de la dernière année.

1.4 Préalablement à l'assemblée, les participants ont reçu l'ordre du jour de la rencontre et le projet de procès-verbal de la dernière assemblée. Le Rapport annuel 2016 du comité de retraite ainsi que les biographies des candidats à l'élection étaient également disponibles sur le site web de l'assemblée annuelle. La présentation PowerPoint de la réunion sera également rendue disponible sur le site web de l'assemblée annuelle suite à celle-ci.

## **2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

2.1 Le Président réfère les participants au projet d'ordre du jour de la présente assemblée. Il leur demande s'ils désirent ajouter des points.

**SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE, IL EST RÉSOLU** à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour de la présente réunion, tel que soumis aux participants préalablement à la réunion.

## **3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ANNUELLE DU 20 JUIN 2016**

3.1 Le Président invite les participants à prendre connaissance du procès-verbal de l'assemblée annuelle du 20 juin 2016 et à faire part de tout commentaire ou demande de modification.

**SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE, IL EST RÉSOLU** à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la réunion du 20 juin 2016 de l'assemblée des participants au *Régime complémentaire de retraite des employés salariés de l'Industrielle Alliance, Assurance et services financiers inc.*, tel que soumis aux participants préalablement à l'assemblée.

## **4. MODE DE REPRÉSENTATION DES PARTICIPANTS AU COMITÉ DE RETRAITE ET DURÉE DES MANDATS**

4.1 Le Président rappelle aux participants que, conformément au mode de scrutin entériné par ceux-ci à l'assemblée du 20 juin 2016, des changements sont intervenus quant à la durée des mandats des membres du comité de retraite. Les mandats pour lesquels il y a élection seront désormais d'une durée de trois (3) ans. Il rappelle toutefois que des mandats d'une (1) et deux (2) années avaient été créés lors de l'assemblée du 20 juin 2016 afin d'instaurer une rotation des postes en élection et d'éviter la terminaison de tous les mandats lors de la même année.

4.2 Le Président présente aux participants la liste des mandats en cours et leur échéance. Il précise que les deux mandats d'un (1) an établis lors de la dernière assemblée sont en élection cette année. Le Président répond à la question d'un membre sur la durée des mandats ainsi que sur les mandats avec et sans droit de vote.

## **5. CANDIDATURES ET ÉLECTION DES REPRÉSENTANTS DES PARTICIPANTS AU COMITÉ DE RETRAITE**

5.1 Le Président souligne que les participants qui souhaitaient être candidats à l'élection des membres du comité de retraite pouvaient transmettre leur candidature avant le 29 mai 2017, accompagnée d'une biographie, afin que celle-ci soit rendue disponible sur le site web de l'assemblée annuelle pour consultation par les participants.

Il note que par ailleurs, tout participant désirent prendre part à l'élection peut également se présenter, même s'il n'avait pas soumis sa candidature avant cette date. Le Président informe les participants actifs qu'ils pourront voter pour un maximum de deux (2) candidats et qu'il n'y a pas d'élection pour les participants inactifs cette année puisque les mandats de ces membres n'arrivent pas à échéance.

5.2 La période de mise en candidature pour l'élection des membres désignés par les participants actifs est ouverte par le Président. Les candidatures de monsieur Alexandre Drouin et de monsieur Éric Lemay, reçues avant l'assemblée, sont dûment proposées et appuyées. La candidature de Madame Lucie Gingras est aussi dûment proposée et appuyée.

5.3 Un scrutin secret est ensuite tenu pour l'élection des membres du comité. Le Président informe les participants de la marche à suivre pour voter et mentionne que les résultats de l'élection seront connus plus tard lors de l'assemblée, une fois le décompte des bulletins de vote complété.

## **6. COMPTE-RENDU DE L'ADMINISTRATION**

6.1 Monsieur Philippe Hudon est invité à présenter aux participants le compte-rendu de l'administration du Régime. Il débute sa présentation en rappelant le rôle et les responsabilités du comité de retraite et présente ses deux (2) sous-comités. Il poursuit en présentant plusieurs projets spéciaux sur lesquels le comité a travaillé au cours de l'année. Il entretient d'abord les participants sur le projet de révision de la stratégie de placement de la caisse de retraite, visant notamment à ajouter des placements alternatifs à son portefeuille. Monsieur Hudon traite ensuite des améliorations apportées à la gouvernance du régime, notamment par la mise en place d'un processus formel de reddition de compte des fournisseurs de services et par la réalisation d'une évaluation indépendante du rapport d'évaluation actuarielle du régime par un actuaire externe. Il ajoute que les conclusions de cette évaluation indépendante ont été positives. Monsieur Hudon enchaîne en mentionnant qu'au niveau de la gestion des risques, une analyse de l'univers de risques du régime a été complétée et que le comité procèdera à l'évaluation des mesures de gestion des risques ainsi que des contrôles en place.

## **7. ÉVOLUTION DE LA CAISSE DE RETRAITE**

7.1 Le Président invite monsieur Philippe Hudon à donner des détails sur l'évolution de la caisse du Régime. Il débute en exposant un sommaire global de l'évolution au cours de la dernière année. Il indique que les flux monétaires nets sont positifs entre les entrées de fonds et les sorties de fonds pour un total de 13 millions \$. Il mentionne qu'en ajoutant aussi les revenus de placements de 66,4 millions \$, l'actif de la caisse de retraite a atteint 780 millions \$ au 31 décembre 2016 et que le rendement brut a été de 9.4 %.

7.2 Un participant demande si ces données incluent celles du régime de retraite de National Life. Monsieur Hudon précise que ces données n'incluent pas celles du régime de National Life, puisque l'autorisation des autorités réglementaires approuvant la fusion avec le Régime n'a pas encore été obtenue. Il ajoute que certaines données relatives au régime de National Life sont contenues dans les résultats de l'évaluation actuarielle qui seront présentés plus tard au cours de l'assemblée.

7.3 Monsieur Hudon poursuit en revoyant en détail les entrées de fonds en 2016 comparativement à 2015. Ces éléments, constitués des revenus de placements, des cotisations des participants et de l'employeur, ainsi que de transferts provenant d'un autre régime de retraite, ont totalisé 105,5 millions \$, en hausse par rapport à 2015. Il mentionne que cette hausse est principalement attribuable à l'augmentation des participants actifs et des salaires.

7.4 Par la suite, monsieur Hudon revoit en détail les sorties de fonds au cours de la même période. Ces éléments, qui ont totalisé 26 millions \$, proviennent des frais de gestion et d'administration, ainsi que des prestations versées et des transferts vers un autre régime. À ce sujet, il précise qu'il y a eu environ 60 nouveaux retraités en 2016, ce qui a contribué à l'augmentation des sorties de fonds par rapport à 2015. Monsieur Hudon termine sur ce point en présentant l'actif net disponible pour le service des prestations au 31 décembre 2016, qui est de 780 millions \$ par rapport à 701 millions \$ au 31 décembre 2015.

7.5 Monsieur Hudon présente ensuite la composition du portefeuille de la caisse de retraite au 31 décembre 2016 et revoit la répartition de chaque type de placement. Il note que 38,5 % du portefeuille est investi dans les obligations, 3,2 % dans le marché monétaire, 30,4 % est investi en actions canadiennes, 27,7 % en actions mondiales et 0,2 % dans des placements alternatifs. Il ajoute qu'en ce qui concerne les placements alternatifs, le déploiement des fonds se fait graduellement, en fonction des opportunités d'investissement qui se présentent, ce qui explique que ce type de placement représente encore une faible proportion du portefeuille de la caisse. Il poursuit en revoyant le rendement de l'année par rapport aux cibles de référence et mentionne qu'au 31 décembre 2016, le rendement était de 9,4 %, présentant une valeur ajoutée d'environ 1,4 % par rapport au rendement du portefeuille de référence, qui est de 7,9 %.

7.6 Monsieur Hudon termine en présentant l'historique des rendements de la caisse par rapport au portefeuille de référence et mentionne que ces rendements ont été positifs pour chacune des huit (8) dernières années. Il commente ensuite le rendement historique par rapport aux hypothèses de l'évaluation actuarielle.

## **8. SITUATION FINANCIÈRE DU RÉGIME**

8.1 Monsieur Ian Claveau est invité à présenter la situation financière du Régime. Il mentionne que celle-ci est faite sur une base de capitalisation ainsi que sur une base de solvabilité. Un participant demande à Monsieur Claveau la date effective pour la fusion du Régime avec le régime de National Life. Monsieur Claveau répond que la demande de fusion a été effectuée avec une date effective du 31 décembre 2015.

8.2 Monsieur Claveau poursuit en mentionnant qu'au 31 décembre 2016, le surplus de capitalisation du Régime était de 161,7 millions \$, par rapport à 102,8 millions \$ au 31 décembre 2015. Il indique que le ratio de capitalisation est de 126 % au 31 décembre 2016, alors qu'il était de 117 % au 31 décembre 2015. Il précise ensuite que suite à la fusion à venir avec le régime de National Life, le ratio de capitalisation du régime fusionné au 31 décembre 2016 serait de 127 %.

8.3 Monsieur Claveau poursuit en mentionnant que le Régime doit, en vertu de la législation applicable, maintenir un coussin de sécurité, appelé « provision de stabilisation ». Au 31 décembre 2016, la provision de stabilisation requise s'établissait à 115 %. Il ajoute que cette provision peut varier en fonction de la Politique de placement et de l'appariement entre l'actif et le passif du Régime.

8.4 Monsieur Claveau présente ensuite la situation du Régime sur la base de solvabilité. Il indique que le ratio de solvabilité a augmenté à 103 %, comparativement à 99 % l'an dernier. Il ajoute qu'encore une fois, si la fusion à venir avec le régime de National Life avait été complétée, le ratio de solvabilité au 31 décembre 2016 du régime fusionné serait également de 103 %. Monsieur Claveau termine en présentant l'évolution du nombre de participants au Régime et en répondant aux questions des participants relativement à la situation financière du Régime.

## **9. MODIFICATIONS APPORTÉES AU RÉGIME**

9.1 Monsieur Claveau est invité à présenter les modifications apportées au Régime depuis la dernière assemblée. Il explique que ce sont des modifications pour lesquelles les participants ont déjà reçu des informations en cours d'année et qui étaient également jointes à leur relevé annuel. Concernant la prestation additionnelle qui a été abolie, il explique que cette prestation était auparavant requise par la province de Québec et n'affectait que les participants terminant leur emploi avant l'âge de 55 ans. Concernant le maintien des droits pour transférer entièrement les prestations requises à l'extérieur du régime, il explique que lorsqu'un participant quitte son emploi, 100 % de ses prestations acquises sont transférées vers son nouveau régime, bien que l'employeur aurait pu prévoir que la prestation soit réduite en fonction du degré de solvabilité. Monsieur Claveau présente ensuite les changements relatifs à l'utilisation du surplus par l'employeur en cours d'existence du régime ainsi qu'en cas de terminaison de celui-ci.

9.2 Finalement, Monsieur Claveau mentionne que de nouvelles vérifications administratives ont été mises en place pour éviter, par exemple, que des rentes ne soient payées à des participants décédés. Monsieur Claveau termine sa présentation en répondant aux questions des membres. Le Président répond également aux questions d'un membre relativement à l'application du projet de loi no. 57.

## **10. REGISTRE DES CONFLITS D'INTÉRÊT**

10.1 Le Président informe les participants qu'aucun conflit d'intérêt n'a été rapporté pour l'année se terminant au 31 décembre 2016.

## **11. RÉSULTATS DE L'ÉLECTION DES REPRÉSENTANTS DES PARTICIPANTS AU COMITÉ DE RETRAITE**

11.1 Suite à la compilation des votes sur tous les sites, les membres suivants sont proclamés élus à titre de membres du comité de retraite désignés par les participants actifs :

Alexandre Drouin : membre désigné par les participants actifs, avec droit de vote, mandat de 3 ans;

Éric Lemay : membre désigné par les participants actifs, sans droit de vote, mandat de 3 ans.

## **12. VARIA**

12.1 Un participant demande au Président pourquoi, alors que le ratio de capitalisation du Régime est à 126 %, aucune bonification des rentes versées aux participants retraités n'a été effectuée au cours des dernières années. Le Président mentionne que cette question sera traitée avec celles reçues préalablement à l'assemblée. Le Président invite monsieur Jean-François Boulet, Vice-président principal, Ressources humaines et Communications de la Société, à répondre aux questions soulevées.

12.2 Monsieur Boulet débute en mentionnant que la bonification des rentes n'est pas prévue dans le Régime et qu'il s'agit d'une décision de l'employeur, laquelle ne relève pas du comité de retraite. Il continue en mentionnant que la baisse des taux d'intérêt et des rendements boursiers des dernières années, jumelée à des changements démographiques et à la longévité accrue des participants, sont des facteurs qui ont un impact significatif sur les coûts futurs du régime.

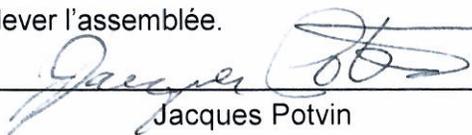
12.3 Monsieur Boulet poursuit en mentionnant qu'il est important pour la Société d'offrir à ses employés un régime de retraite à prestations déterminées, chose que peu d'entreprises québécoises offrent actuellement.

Il ajoute que pour que la Société puisse continuer d'offrir un régime à prestations déterminées, plusieurs modifications ont dû être apportées à celui-ci, dont une augmentation de 5 % à 9 % des cotisations des employés, l'augmentation de l'âge de la retraite sans réduction de 60 ans à 65 ans, ainsi que l'augmentation des cotisations versées par l'employeur. Il ajoute que l'équité entre les participants actifs et inactifs est un élément important qui est considéré par l'employeur dans la décision de modifier le régime ou de bonifier les rentes versées à des participants retraités.

12.4 Le Président demande aux participants s'ils ont d'autres questions. En l'absence d'autres questions, il suggère de lever l'assemblée.

13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

**SUR PROPOSITION DUMENT FAITE ET APPUYÉE, IL EST RÉSOLU** à l'unanimité de lever l'assemblée.

  
\_\_\_\_\_  
Jacques Potvin

  
\_\_\_\_\_  
Marie-Michèle Turbide